

me semble donc que la demande envisage un parcours qui passerait surtout par les États-Unis, projet qui soulève de graves objections.

Durant l'examen de ce projet de loi-ci ou de l'autre, je ne sais trop, le ministre du Commerce (M. Howe) a déclaré qu'il était tout acquis à un pipe-line aménagé entièrement en territoire canadien et qu'il verrait à ce que les intérêts du Canada passent les premiers lorsqu'il s'agirait d'accorder à une société un permis d'exportation de gaz et d'autres produits transportés dans ce pipe-line. Je ne crois pas qu'une assurance pareille puisse nous suffire, à nous qui accordons une charte, pour nous permettre de négliger les considérations dont j'ai parlé et de nous désintéresser de la question. Car, en fin de compte, le ministre du Commerce n'occupera pas éternellement son poste actuel. Il ne devrait pas suffire d'accepter l'assurance qu'il nous donne de n'accorder aucun permis à moins que les intérêts du Canada ne passent les premiers. J'ai déjà exposé l'autre jour, en traitant l'autre projet de loi visant un pipe-line, les grands désavantages que comporte un pipe-line qui, sur presque tout son parcours, traverse les États-Unis, depuis l'Alberta jusqu'au littoral canadien ou jusqu'au littoral américain. Je n'entends pas reprendre toutes mes observations ni entrer dans le détail, mais j'aimerais donner un résumé des motifs que j'exposais. En premier lieu, un tel pipe-line ne servirait qu'un minimum de gens en Alberta et en Colombie-Britannique. Cela va de soi. Si le pipe-line ne traverse qu'une petite région de l'Alberta, le sud de la province, et un petit coin de la Colombie-Britannique, franchissant la frontière pour ne la retraverser qu'au sud de Vancouver, il est bien évident qu'il servira moins de gens que s'il ne quittait jamais le territoire canadien.

En deuxième lieu, il n'en résultera aucune mise en valeur des parties septentrionales de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Nous avons là de vastes régions qui ne sont que peu colonisées et qui ont besoin de routes et d'énergie.

M. Murray (Cariboo): Et de chemins de fer.

M. Harkness: Et de chemins de fer, a-t-on dit. L'un des moyens de mettre ces régions en valeur c'est d'y aménager un pipe-line. L'aménagement d'un pipe-line depuis la région de la rivière de la Paix en Alberta, à travers cette partie de la même région qui se trouve en Colombie-Britannique et de là jusqu'à Vancouver, ouvrirait un vaste territoire qui a besoin d'être mis en valeur. Ce serait le moyen de le doter d'énergie et d'y attirer par conséquent de nombreux colons.

L'aménagement d'un pipe-line amènerait celui de routes, dont cette région a le plus

grand besoin. On finirait sans doute par construire un chemin de fer, ou plusieurs. La troisième considération importante, c'est que si la plus grande partie de la construction se fait aux États-Unis, la meilleure partie des salaires sera payée à des ouvriers américains en dollars américains. C'est dire qu'on diminuerait ainsi l'emploi chez nous de même que le volume de monnaie en circulation. D'ailleurs, une fois le pipe-line installé, il faudra des gens pour l'entretenir. On peut aussi conclure de là que si la meilleure partie du pipe-line passe par les États-Unis, les ouvriers employés à cette fin seront des Américains et que nous n'en tirerons aucun bénéfice, car ils dépenseront leurs salaires chez eux.

Un autre facteur dont il faut tenir compte c'est qu'on ne favorise pas l'essor des industries manufacturières de notre pays en aménageant un pipe-line dont la plus grande partie se trouvera dans un autre pays. On me dit que si elle est située surtout en territoire canadien, cette canalisation nécessitera l'érection d'au moins une laminière et d'une usine pour la fabrication des accessoires et de diverses sortes de soupapes. Tous ces travaux feraient augmenter l'embauchage et le montant des devises en circulation, et en outre nous permettraient d'épargner de fortes quantités de dollars américains.

Il importe aussi de noter qu'en construisant le pipe-line entièrement dans notre pays jusqu'à un point au delà de Vancouver, l'excédent de gaz prendra ensuite la direction de Seattle, Tacoma, Portland et d'autres endroits. Le coût du gaz serait moins élevé à Vancouver et autres endroits au Canada, qu'aux centres situés en territoire américain, parce que ces derniers, se trouvant au bout du pipe-line, auraient à acquitter des frais de transport plus élevés. Si le pipe-line principal est aménagé à travers les États-Unis, c'est le contraire qui se produira. Le prix du gaz sera plus élevé à Vancouver et dans les localités avoisinantes, en Colombie-Britannique, que dans les centres des États-Unis.

Il y a un autre aspect à considérer. Si on ajoute le coût entier du transport au coût du gaz, en ce qui concerne les consommateurs aux États-Unis, on se trouve à protéger les manufacturiers canadiens, dans une certaine mesure. Ils obtiennent leur gaz à un plus bas prix et peuvent ainsi fabriquer à meilleur marché. L'exemple le plus remarquable à cet égard,—celui que j'ai déjà mentionné,—est l'usine d'azote ou d'ammoniaque de Calgary, qui consomme autant de gaz naturel que toute la ville ensemble. Cet établissement fabrique des engrais chimiques qui sont vendus aux États-Unis. Si l'on pouvait y